



MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR  
ET DE LA RECHERCHE

**Rectorat**  
Division des Personnels de  
l'Enseignement Secondaire

DPES3  
Bureau du mouvement

Affaire suivie par  
Pierre-Olivier SEMPERE  
Isabelle ALAMELAMA

Téléphone  
0262481331  
Fax  
0262481111  
Courriel  
mvt2015@ac-reunion.fr

24 avenue Georges Brassens  
CS 71003  
97743 Saint-Denis CEDEX 9

Site internet  
[www.ac-reunion.fr](http://www.ac-reunion.fr)

Saint-Denis, le 30 avril 2015

Le recteur

à

Monsieur le président de l'université,  
Mesdames, Messieurs  
les chefs d'établissement du second degré,  
Mesdames, Messieurs les directeurs de CIO,  
Mesdames, Messieurs les inspecteurs d'académie,  
inspecteurs pédagogiques régionaux,  
Mesdames, Messieurs les inspecteurs de l'éducation  
nationale du second degré

**Objet : Affectation des personnels enseignants du second degré, d'éducation et d'orientation à Wallis-et-Futuna – février rentrée 2016**

**Référence : Note de service n° 2015-070 du 16 avril 2015 publiée au BO n° 17 du 23 avril 2015.**

La présente note a pour objet de rappeler les conditions dans lesquelles doivent être déposées et instruites les candidatures des personnels enseignants, d'éducation et d'orientation de l'enseignement du second degré souhaitant une affectation à Wallis-et-Futuna pour la rentrée de février 2016, conformément à la note de service référencée ci-dessus.

Les personnels ayant déjà exercé leurs fonctions dans une collectivité d'outre-mer ne peuvent déposer une nouvelle candidature qu'à l'issue d'une affectation ou d'un détachement, en métropole ou dans un département d'outre-mer (à l'exception de Mayotte) d'une durée minimale de deux ans.

Je vous rappelle les dispositions concernant la constitution et l'envoi des dossiers de candidature :



2/2

Constitution du dossier	<p>Dépôt des candidatures et formulation des vœux à saisir en ligne sur le site SIAT du <a href="#">21/05/2015 (12 heures) au 04/06/2015 (12 heures)</a></p> <ul style="list-style-type: none"><li>➤ <a href="http://www.education.gouv.fr">http://www.education.gouv.fr</a>,</li><li>➤ rubrique « concours, emplois, carrières »,</li><li>➤ rubrique « les personnels enseignants, d'éducation et d'orientation »</li></ul> <p>Dossier à éditer et à signer par le candidat, puis à remettre en <b>deux exemplaires</b>, accompagné des pièces justificatives, au supérieur hiérarchique direct qui portera un avis et une appréciation motivés au plus tard le <a href="#">05/06/2015</a></p>
Transmission des dossiers	<p>Par le chef d'établissement :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Un exemplaire à la direction générale des ressources humaines, bureau DGRH/B2-2, 72 rue Regnault, 75243 Paris cedex 13, avant le <a href="#">16 juin 2015</a> ;</li><li>- Un deuxième exemplaire <b>directement</b> au vice-rectorat de Wallis-et-Futuna, BP 244, Mata-Utu, 98600 Wallis-et-Futuna, avant le <a href="#">01/07/2015</a>.</li></ul>

Je me permets d'attirer votre attention sur la date du 1er juillet 2015, délai de rigueur, s'agissant de la transmission des dossiers, par vos soins, au vice-rectorat de Wallis-et-Futuna, compte tenu des contraintes liées à l'acheminement des dossiers.

Je vous prie de bien vouloir informer les personnels placés sous votre autorité de ces dispositions.

**Signé :**

Le secrétaire général adjoint

Yann COUEDIC